

En septembre 2000, les Nations Unies se sont engagées politiquement à “faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l’humanité entière à l’abri du besoin”. Il s’agissait rien moins que d’objectifs d’entrée dans le nouveau millénaire.

Par-delà les observations positives et négatives que l’on peut faire six ans plus tard, il importe pour la société civile de bien se situer par rapport aux démarches d’évaluation effectuées par les instances internationales comme dans chacun des pays. [2006-Versnouveaumillenaire-analyse.pdf](#)

Documents joints

[2006-Versnouveaumillenaire-analyse.pdf](#)